

M. Harding: A-t-on conclu un accord sur le détournement de certaines eaux et, si oui, combien de pieds-acres sont en cause? En outre, a-t-on fait des études pour déterminer les dommages écologiques que pourrait entraîner cette opération?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je ne sais absolument rien d'un détournement éventuel.

* * *

LES CÉRÉALES

LE CONTINGENTEMENT—LA RÉAFFECTATION DE TERRES À DES CÉRÉALES NON INSCRITES DANS LES PERMIS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé et concerne le nouveau programme relatif aux céréales fourragères récemment annoncé. Prévoit-on de permettre d'affecter de nouvelles surfaces de culture à des céréales autres que celles qui sont inscrites dans les demandes de livrets de permis, afin de compenser la modification des programmes des agriculteurs rendue nécessaire par des conditions atmosphériques exceptionnelles ou d'autres circonstances imprévues?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. On a toujours prévu de permettre certaines modifications en cas de mauvaises récoltes ou de situations analogues. Mais la Commission canadienne du blé envisage sérieusement d'autoriser un droit général de réaffectation avant la fin de l'automne.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Howard (Skeena): Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Pour ce faire, j'ai attendu la fin de la période des questions car je ne voulais pas empiéter sur le temps réservé aux questions. Mais j'espérais que le dépositaire de la courtoisie et de l'intelligence de la Chambre serait présent, j'ai nommé le solliciteur général. Mais tel n'est pas le cas. Il est parti il y a près de dix minutes. Si j'avais su, j'aurais soulevé ma question de privilège plus tôt. Cela concerne une déclaration de cet honorable monsieur. Il a dit que si l'on avait interdit l'accès du pénitencier de Millhaven aux députés c'était, entre autres raisons, parce qu'il faudrait ensuite donner la permission à d'autres et il ne voulait pas créer un précédent de cet ordre.

Mon honorable ami de Timiskaming a demandé si d'autres députés avaient visité le pénitencier pendant ou après la révolte et le solliciteur général a répondu non. D'après la question supplémentaire de mon honorable ami de Timiskaming, l'honorable député de Kingston et Les Îles s'est rendu au pénitencier de Kingston, ce qui jette un certain doute sur la véracité des propos du solliciteur général.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que sa question n'en est pas une de privilège. Le député discute avec le ministre pour décider ce qui s'est vraiment passé. A mon avis, le commentaire 113, que j'ai cité tout à l'heure quand le député d'Abitibi a soulevé la question de privilège, s'applique au cas présent. J'ai dit au député d'Abitibi que sa question ne constituait pas une question

[L'hon. M. Davis.]

de privilège, et je dois trancher de la même façon celle du député de Skeena. C'est là un sujet de débat. Le député pourrait peut-être reposer la question au ministre et tenter de la faire élucider demain.

L'hon. M. Benson: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur, pour dire simplement que je ne suis jamais allé au pénitencier de Millhaven.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Timiskaming et le député de Skeena demandent la parole en même temps. Il nous faudra la leur accorder l'un après l'autre. Je commencerai par le député de Skeena, en lui rappelant qu'il a soulevé une question de privilège, que la présidence l'a tranchée, et que cette décision est sans appel.

M. Howard (Skeena): Je ne conteste pas votre décision, monsieur l'Orateur. Je sais que c'est impossible. Mais la réponse évasive du ministre des Finances, député de Kingston et les Îles, indique nettement jusqu'où lui-même et ses collègues iront pour se dérober à la vérité.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit retourner à sa place. La période des questions est terminée et la Chambre n'a rien à traiter maintenant, sauf l'appel de l'ordre du jour. Le député a soulevé une question de privilège et la présidence a décidé que ce n'en était pas une. Le ministre des Finances a soulevé une question de privilège qui, elle aussi, a été déclarée ne pas en être une. Je ne vois pas comment nous pourrions poursuivre le débat maintenant.

M. Howard (Skeena): En toute déférence, monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole pour signaler, à titre de question de privilège, que le solliciteur général, puis le député de Kingston et Les Îles ne disaient pas la vérité à la Chambre. C'est assurément une question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je viens tout juste de rendre la décision que la question de privilège ne se pose pas. J'inviterais le député à lire le commentaire 113 de la 4^e édition de Beauchesne. J'ai rendu ma décision. Le député peut tenter de faire ressortir son argument dix fois, mais la décision sera toujours la même. La question de privilège ne se pose pas. Passons à l'ordre du jour.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, puis-je soulever une question de privilège toute simple. Au cours de l'échange qui a eu lieu cet après-midi et dans les observations que j'ai faites, nous nous sommes tout simplement enquis de l'accès à un pénitencier. Le ministre des Finances, qui est en même temps député de Kingston et Les Îles, a visité un pénitencier dans des circonstances semblables, et c'est ce que je voulais dire. La réponse que vient de donner le député de Kingston et Les Îles à titre de député, n'est pas exacte, à mon avis.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit de nouveau d'une controverse. Il me semble que la situation est parfaitement claire; en tout cas, elle l'est à mes yeux. Le député pourra poser de nouveau ces questions, non pas en soulevant la question de privilège ou en invoquant le Règlement, mais en les présentant tout simplement comme des questions. C'est une question réglementaire et elle devrait être posée au cours de la période des ques-